



# MAIRIE DE ST-DERRIEN

## BULLETIN MUNICIPAL AOUT 2016

### Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Veillez noter que la mairie est fermée au public le mardi toute la journée.

☎ 02.98.68.52.44 Mail : [saint.derrien@outlook.fr](mailto:saint.derrien@outlook.fr)

Le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous. S'adresser à la mairie.

**Le secrétariat de mairie sera fermé du 1<sup>er</sup> au 14 août 2016.** Merci de votre compréhension

### Numéros utiles

- Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde : **3237**
- Pompiers : **18** portable **112**, Gendarmerie : **17**
- Déchetterie de BODILIS : ☎ **02.98.68.99.99**

### Urbanisme

Déclaration préalable accordée :

Monsieur Jean-Pierre BOCQUIER, construction d'un abri de jardin, 6 rue de Kéruzaouen.

### Etat-Civil

Mariage :

Marie CALONNEC et Adrien MASTROIANNI, 13 lotissement de Pen-Ar-Menez, mariés à Saint-Derrien le 8 juillet 2016

Naissance :

Louna, Océane MIOSSEC, née à Brest le 19 juillet 2016, « Kerbrat Bras »

### Attention aux vols !

#### Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence à la gendarmerie de Landivisiau. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires à remplir sur place à la gendarmerie de Landivisiau.

### Ordures ménagères – Jour de collecte

Nous informons les nouveaux habitants que le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque **vendredi matin**, merci de déposer votre conteneur la veille au soir.

### Relais parents assistantes maternelles août

Les prochaines permanences auront lieu en mairie de PLOUNVENTER le **jeudi 25 août 9h à 12h**. Les temps d'éveil, les permanences de soirée et de midi reprendront en septembre.

Vous pouvez nous contacter au ☎ 02.98.24.97.15 ou par mail : [rpam.paysdelandivisiau@gmail.com](mailto:rpam.paysdelandivisiau@gmail.com).

### Babysitting – Garde à domicile

Afin de répondre à une forte demande de la part des parents, les partenaires petite enfance du Pays de Landivisiau ont créé une liste de baby-sitters et de gardes à domicile pour mettre en lien les personnes disponibles et les parents à la recherche d'un mode de garde. Cette liste est disponible en mairie ou pour tous renseignements complémentaires ☎ 02.98.24.97.15 ou [rpam.paysdelandivisiau@gmail.com](mailto:rpam.paysdelandivisiau@gmail.com) (Relais Parents Assistantes Maternelle)

## **Bibliothèque**

La bibliothèque sera ouverte **seulement le samedi pendant le mois d'août**. N'hésitez pas à prendre quelques livres pour les vacances, que ce soit à la plage ou chez soi, c'est reposant. Vous trouverez des nouveaux livres, de la bibliothèque de Sainte-Sève.

Bon été, bonnes vacances et bonne lecture !

A bientôt

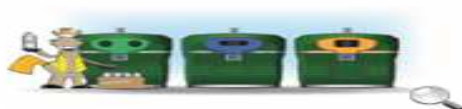
## **L'atelier à Pizza**

L'atelier à Pizza sera en vacances les 15 premiers jours d'août. Reprise le 17 août de 17h à 21h au bourg ☎ 06.34.01.37.10

## **Divagations des chiens**

De nombreuses plaintes et réclamations nous parviennent en mairie concernant les chiens en divagation. Afin de ne pas créer un danger ou une gêne pour les promeneurs, cyclistes ou coureurs à pied, les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires des chiens sont instamment priés de respecter cet avis, sous peine de poursuite. Les services de la Gendarmerie vous informent qu'une amende pourra être infligée aux propriétaires négligents.

## **MEMO TRI**



**Les conteneurs jaunes pour les emballages :** bouteilles en plastique et flacons en plastique, avec bouchons, boîte en métal, aérosols bien vidés, briques alimentaires, cartonnettes bien vidées.

**Les conteneurs verts pour les emballages :** bouteilles sans bouchon, flacons en verre, bocaux, pots sans couvercle ni capsule.

**Les conteneurs bleus** pour les journaux, courriers, enveloppes, magazines, publicités, catalogues, sans film plastique.

[environnement@pays-de-landivisiau.com](mailto:environnement@pays-de-landivisiau.com)

## **Informations CCPL**

Conteneurisation :

Les conteneurs sont prêtés à titre gratuit par la CCPL, ils existent en différentes tailles :

- 120 L pour les foyers de 2 personnes maximum
- 240 L pour les foyers de plus de 2 personnes

Votre conteneur est cassé ou volé ? Votre conteneur est devenu trop petit car la famille s'agrandit ?

Adressez-vous à la mairie. ☎ 02.98.68.52.44

[www.pays-de-landivisiau.com/index.php/les-decheteries/filieres-de-traitement](http://www.pays-de-landivisiau.com/index.php/les-decheteries/filieres-de-traitement)

## **Repas des chasseurs**

Le traditionnel repas des chasseurs sera servi **le samedi 3 septembre à partir de 19h** à la salle polyvalente.

Tous les agriculteurs, propriétaires terriens et locataires tous les bénévoles du ball trapp sont cordialement invités.

Pensez à vous inscrire pour le mercredi 31 août auprès de Roger Cadiou au 02.98.68.55.31 ou au 06.68.52.59.26, de Rémy Cadiou au 06.77.59.51.99 ou Philippe Quiviger au 06.87.18.92.57.

## INTERCLUBS du Mardi 19 JUILLET 2016

C'est sous un soleil de plomb que s'est déroulé notre Inter clubs Domino-Pétanque.

Plus de 200 personnes y ont pris part et aucun incident notable n'a été signalé.

Les petites tracasseries ont vite été résolues grâce au travail remarquable des personnes bénévoles. Merci à eux pour leur présence et leur disponibilité tout au long de la journée : avant et après les épreuves.

Merci à Mr Le Maire qui a su se libérer de ses obligations professionnelles pour nous rendre visite, merci à tous les membres des autres associations qui se sont aussi déplacés.

Un coup de Chapeau aux pétanqueurs qui ont dû jouer sous de hautes températures mais qui n'ont pas hésité à participer.

Le président

### CLASSEMENT Dominos

1 <b>PONDAVEN</b> Jeanne (Plouneventer) -	<b>ROUE</b> Yvonne (Plounevez-Lochrist)
2 <b>COZ</b> Michelle (Saint-Vougay) -	<b>ROUE</b> Laurent (Lanhouarneau)
3 <b>ABGRALL</b> Yvonne (Plougourvest) -	<b>EMILY</b> Zélie (Lanhouarneau)
7 <b>LE HAN</b> Thérèse (Saint-Derrien) -	<b>JEAN</b> Philippe (Sain-Vougay)

### CLASSEMENT Pétanque

**COLLIOU** André (Plouzévédé) **LAGADEC** Pierre (Plounevez-Lochrist) **JEZEQUEL** Johan (Plouneventer)

**MORIZUR** Maurice (Plougar) **SAILLOUR** Bernard (ST Vougay) **UGUEN** Francis (Bodilis)

**BERNET** James (Lanhouarneau) **GRALL** Yves (Trézilidé) **GRALL** Marcel (Plougar)

**DERRIEN** Eugène (Plougourvest) **POSTEC** Jean-Yves (Plougar) **BERROU** Paul (Plouneventer)

### Syndicat mixte du Léon

Permanence OPAH :

Mardi 23 août, de 14h à 15h30 à Plouescat.

Renseignement au siège du Syndicat Mixte du Léon – 8 rue de la mairie à Plouescat – 02.98.61.91.51 – Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pour les propriétaires de résidence principales, se munir de ses 2 derniers avis d'imposition.

**Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention.**

Permanence Héol :

Pas de permanence en août.

Permanence ADIL :

Mardi 9 et mardi 23 août de 9h à 12h, Communauté de Communes, zone de Kerven

Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 ou 02.98.46.37.38.

Bourse aux logements :

Pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location : accueil au siège du Syndicat Mixte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Et sur notre site internet [www.syndicat-mixte-leon.com](http://www.syndicat-mixte-leon.com) rubrique « trouver un logement ».

## Sécurité

Nous vous demandons de bien vouloir respecter le sens interdit pour accéder à la salle polyvalente et vous rappelons que prendre un sens interdit et circuler dans une rue à sens unique à contresens est une infraction au code de la route.

## Annonces

- Brigitte, déléguée chez Victoria Bijoux vous invite à une porte ouverte le 26 août de 14h à 20h à son domicile, Kerven à Saint-Derrien.
- Vends terrain, bordé de route 2600 m<sup>2</sup> environ, accès facile ☎06.24.04.00.25

*NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.*

*Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : [www.saint-derrien.fr](http://www.saint-derrien.fr)*

*Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail*

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le 1<sup>er</sup> juillet deux mille seize, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Daniel SOUCHU excusé.

Le secrétaire de séance est Éric LOAEC.

### **1. Vente de la maison du bourg :**

Le conseil municipal décide de mettre en vente la maison communale située au, 16 rue du bourg au prix de 55 000 €

### **2. Acquisition de la parcelle de terrain de Monsieur Ernest Bourhis au bourg :**

Monsieur Ernest BOURHIS souhaite vendre à la commune son terrain cadastré C1578 et C378 d'une superficie de 1744 m<sup>2</sup> au prix de 10 € du m<sup>2</sup>. Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles C1578 et C378 appartenant à Monsieur Ernest BOURHIS de 10 € du m<sup>2</sup>.

### **3. Renouvellement d'un contrat CUI :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat CUI pour 1 an à compter du 7 octobre 2016.

### **4. Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Servais :**

Accord du conseil municipal pour participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Servais concernant les enfants de Saint-Derrien scolarisés à Saint-Servais.

Le conseil municipal de Saint-Servais réclame 909.08 € par enfant.

### **5. Renouvellement du loyer de la maison du Bourg :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour, dire que le montant mensuel est de 365.42 € au lieu de 365.22 €.

### **6. Bibliothèque municipale : contrat de maintenance du logiciel Microbib :**

Dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque, le prestataire de service, la SARL Microbib, propose le renouvellement du contrat au 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017. Le montant de la redevance est de 320 € H.T.

**ACCUEIL DE LOISIRS INTER COMMUNAL  
PLOUNÉVENTER- ST-SERVAIS - ST-DERRIEN  
Portable : 06.66.43.46.42**

**Les temps forts de l'été**

Semaine du 1<sup>er</sup> août au 5 août : « De Bombay à Calcutta »

Semaine du 8 août au 12 août : « Road trip »

Semaine du 16 août au 19 août : « Un air de campagne »

Semaine du 22 août au 26 août : « Sous les projecteurs »

L'accueil de loisirs fonctionnera, du mercredi 6 juillet au vendredi 26 août à l'école de Plounéventer, et du lundi 29 au mercredi 31 août à la salle polyvalente de Saint-Servais, remake des vacances.

**Comité d'animation de Saint-Derrien**

Le 14 Juillet, le comité d'animation a organisé une course de godilles ainsi que des démonstrations de jeux bretons à proximité du plan d'eau. C'était la première fois qu'une compétition avait lieu sur le plan d'eau.

A l'issue de la journée des « tiré à la corde » avaient également lieu.

Voici les résultats d'une belle journée sous un ciel radieux.

18 participants et participantes à la course de godilles.

Vainqueur : Franck LE BORGNE en 2 minutes et 40 secondes. (Temps de référence pour les années futures).

Second : Claude PAUGAM

Troisième : Philippe POSTEC

Quatrième : Fabien MIOSSEC.

Les jeux de force bretons étaient également bien représentés avec de bons représentants des sports bretons (FNSAB).

Erwan PRIGENT, président de la fédération, micro en main a présenté au public nombreux et intéressé les différentes disciplines.

La dernière épreuve fut le tiré à la corde, bien sûr pour la plus grande joie du public.

4 équipes constituées de 6 tireurs et de 1 « hisseur » se sont constituées lors de la journée.

En voici le classement où les locaux sont restés maîtres chez eux:

Premier : Comité d'animation de Saint-Derrien

Second : équipe Damien et Max

Troisième : Club Oxygène de Plounéventer

Quatrième : comité des fêtes de Plounéventer

**Date à retenir : BALADE à VELO le Dimanche 28 Août**

Cette année le comité d'animation organise un tour de la commune à vélo. Il ne s'agit pas d'une course mais d'une promenade ludique au cours de laquelle nous prenons le temps de connaître les lieux dits de la commune, ses petites routes. C'est également l'occasion de rencontrer les gens habitants sur la commune.

Le comité propose de se réunir à 10 heures sur le terre-plein situé derrière l'église.

A l'issue de la balade, le comité d'animation offrira le verre de l'amitié et proposera un barbecue à prix coûtant.

**Rendez-vous le Dimanche 28 Août à 10 heures !**

# MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISEMENT NON COLLECTIF

## Deux cas sont possibles:

1 - Un particulier souhaite mettre son assainissement en conformité

2- Dans le cas d'une vente immobilière : l'acheteur a un an à la date de la vente pour mettre en conformité l'assainissement individuel

## PROCEDURE:

- faire une étude de sol auprès d'un bureau d'études et remplir une fiche de renseignements (à retirer en mairie).

- déposer ces documents, en double exemplaire, en mairie pour transmission au SPANC (La Lyonnaise des Eaux), qui validera ou non la conception du projet.

Une fois la validation du SPANC, les travaux pourront être réalisés.

Après la réalisation des travaux, 149.50 € seront facturés par le Syndicat des Eaux de Pont An Ilis. Cela correspondant aux prestations de la Lyonnaise des Eaux pour le suivi des dossiers (montant pour la vérification de la conception et la réalisation des travaux).

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cas d'une transaction immobilière est facturé 145.32 € TTC / contrôle par la Lyonnaise des Eaux (directement au demandeur). Renseignements auprès de la Lyonnaise des Eaux - Tel: 02.98.69.06.20.

## SUBVENTIONS:

Des subventions (60% du montant TTC des travaux et étude de sol avec un coût plafond de 8.500€ TTC) peuvent être accordées aux particuliers pour la réhabilitation de leur assainissement non conforme, sous certaines conditions:



> La mise en conformité dans le cadre de l'achat d'une maison après le **2011 n'est pas éligible**,

**1er janvier**



> Avoir **un rejet direct des eaux vannes et/ou eaux ménagères**,

**Les Travaux ne doivent pas être commencés avant toute demande de subvention.**

Pour plus de renseignements, contacter Nadège RIOUAL  
du Syndicat des Eaux de Pont An Ilis – Mairie de Plougourvest (Tel : 02.98.68.53.49)